



Demande d'une aire de jeux

Par **Shannen**, le **09/03/2014** à **18:01**

Bonjour,

Je me tourne vers vous pour avoir des renseignements, J'habite dans une résidence privée avec quelques personnes qui ont acheté certains appartements de la résidence et nous sommes plusieurs familles avec des enfants En bas âge sans aire de jeux malheureusement . Que pouvons nous faire pour avoir une aire de jeux ?

Merci d'avance.

Par **moisse**, le **09/03/2014** à **18:29**

Bonjour,

Si vous êtes locataire, vous tourner vers votre propriétaire et lui demander gentiment.

Si vous êtes copropriétaire, en parler avec d'autres copropriétaires, le conseil syndical, et mettre une résolution de travaux à l'ordre du jour de la prochaine AG, si possible avec une estimation des couts.

Par **Shannen**, le **11/03/2014** à **10:47**

Bonjour,

Je suis locataire et je viens d'appeler le propriétaire, et elle me dit d'une manière (tu me casse les pieds) que c'est pas prévu dans le règlement intérieur, mais que si les propriétaires de cette même résidence en voulais une ce serait possible.

Je tiens à dire qu'il y a un grand bac à sable avec la même terre depuis des années, qui sert de soi disant, jeux (pour les chats errants, une litière geante)
Voilà je ne sais plus quoi faire. Pourriez vous me donner des conseils ?

Par **moisse**, le **11/03/2014** à **11:17**

Bonjour,

Les conseils ont déjà été donnés.

Puisque vous connaissez des copropriétaires résidents, demandez leur de mettre la question à l'ordre du jour de la prochaine AG, d'en parler au conseil syndical, au syndic...

Le bac à sable sera toujours une litière à chiens/chats, c'est un problème d'incivilités qu'on rencontre partout.

Quand je me promène sur notre front de mer, chaque fois que je vois un petit/gros chien qui trotte sans laisse j'identifie une future crotte en liberté.

Par **Shannen**, le **11/03/2014** à **11:46**

Merci beaucoup pour vos conseils, Je reviendrai Vers vous si j'ai d'autres questions.

Bonne journée à vous, cordiales salutations.